

ASSOCIATION DES FORCES ARMÉES  
RÉUNIES - AFAR  
Monsieur Paul MORRA  
2 RUE BOILEAU  
66280 - SALEILLES

Instruction du dossier :  
Anne-Sophie CASAL

Paris, le 28 août 2017

N/Réf. : ACL/CLA172710

**Saisine n°17009749**

**(à rappeler dans toute correspondance)**

Monsieur,

Vous avez saisi la CNIL d'une plainte relative aux traitements de gestion des personnels mis en œuvre par la Région de Gendarmerie de Midi-Pyrénées (RGPM).

Je vous informe que nous sommes intervenus auprès de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale par courrier le 5 juillet 2017.

Le correspondant informatique et liberté nous a indiqué le 26 juillet 2017 qu'un contrôle a été effectué au sein des différents services concernés par votre plainte et que le fichier plus particulièrement visé par les éléments que vous nous avez fourni, composé de données relatives à des sanctions disciplinaires extraites d'Aghor@, a été supprimé le 9 mai 2017.

Il a également précisé que des mesures ont été prises afin de procéder à des vérifications orientées sur les modalités de stockage des données RH de la région concernée et sur la sensibilisation du personnel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Anne-Sophie CASAL  
Juriste - Service des plaintes